

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Secrétariat Général

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 Avril 1884)
Le Conseil Municipal se réunira en séance
Le 04 avril 2026 à 09h30
En salle du Conseil Municipal à l'hôtel de ville

La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).

- 1°) Remise protocolaire des écharpes aux conseillers municipaux ayant reçu délégation
- 2°) Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 3°) Droit à la formation des élus
- 4°) Dotations des élus en moyens informatiques et téléphoniques
- 5°) Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 6°) Formation des commissions municipales
- 7°) Composition des commissions municipales
- 8°) Désignation du représentant pour le comité stratégique de la société des grands projets
- 9°) Représentation du Conseil Municipal à la commission locale de l'eau
- 10°) Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et fixation du nombre de ses membres
- 11°) Représentation du Conseil Municipal aux conseils d'écoles et aux conseils d'administration des collèges et du lycée
- 12°) Représentation du Conseil Municipal à la commission des menus des crèches et de la restauration scolaire et périscolaire
- 13°) Représentation du Conseil Municipal à la mission locale de la Marne aux Bois
- 14°) Représentation du Conseil Municipal à la commission de délégation de service public
- 15°) Formation de la commission d'appel d'offres et de jury de concours
- 16°) Représentation du Conseil Municipal à la commission consultative des services publics locaux
- 17°) Représentation à la commission communale des impôts directs
- 18°) Représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration du fonds de dotation NOBILIA - Mécénat de Neuilly-sur-Marne
- 19°) Représentation du Conseil Municipal au sein du conseil territorial de Grand Paris Grand Est
- 20°) Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'EPT Grand Paris Grand Est
- 21°) Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris
- 22°) Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de la société d'économie mixte nocéenne - SEMINOC
- 23°) Prise en charge des frais liés à des déplacements temporaires
- 24°) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

../..

- 25°) Indemnités de fonctions des élus – Répartition de l’enveloppe indemnitaire globale et majorations
- 26°) Présentation du rapport d’orientations budgétaires 2026
- 27°) Signature de la convention de participation au programme métropolitain « Numérique pour tous – Composante accompagnement vers l’autonomie numérique »
- 28°) Subventions aux projets pédagogiques des écoles
- 29°) Convention d’objectifs et de financement bonus « Trajectoire de développement » avec la CAF
- 30°) Avis sur l’installation d’une seconde micro crèche TOTO & LULU dans le quartier Maison Blanche
- 31°) Remise des prix des lauréats du conservatoire musique et danse Mercredi 17 juin 2026
- 32°) Frais de représentation du Maire
- 33°) Convention de mise à disposition d’un terrain pour l’usage de jardins partagés
- 34°) Autorisation générale et permanente de poursuites par le Trésor public des créances communales
- 35°) Acquisition d’un pavillon sis 104A avenue du Général de Gaulle
- 36°) Signature d’une convention territoriale globale avec la caisse d’allocations familiales de la Seine-Saint-Denis
- 37°) Demandes de subventions d’investissement auprès de l’Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL), de la Dotation de la Politique de la Ville (DPV) et du Fonds Vert 2026
- 38°) Demande de subvention auprès de la Région – Travaux de réhabilitation, de réaménagement et d’extension du groupe scolaire Chénier/Rouget de Lisle
- 39°) Approbation de la convention de partenariat avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de « Centres-Villes Vivants » – troisième édition, pour la période 2026 à 2028
- 40°) Extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l’artisanat de proximité sur le territoire de Neuilly-sur-Marne
- 41°) Reconduction de postes de collaborateurs du Cabinet du Maire
- 42°) Personnel communal – Recrutement d’agents contractuels sur des emplois non permanents – accroissement saisonnier d’activité
- 43°) Personnel Communal – Création de postes - Modification du tableau des effectifs
- 44°) Décisions prises en application de l’article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 45°) Questions diverses

LE MAIRE

Signé : ZARTOSHTE BAKHTIARI